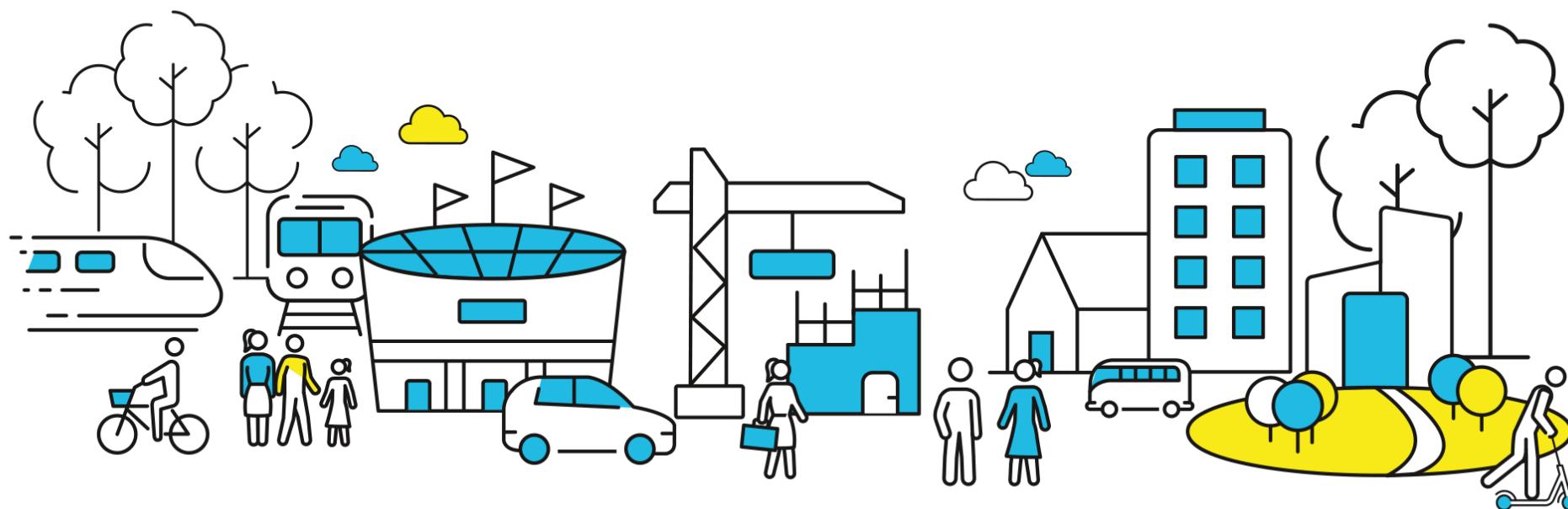


## CARNET DE BALADE

### PLUi de Paris Terres d'Envol

Balade urbaine à travers le territoire : Dugny, Le Bourget, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte, Tremblay-en-France

16 septembre 2023



# DESSINONS NOTRE FUTUR TERRITOIRE

PARIS TERRES D'ENVOL ET SES HUIT COMMUNES ONT ENGAGÉ, FIN 2020 L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi). VÉRITABLE « PROJET DE TERRITOIRE », CE DOCUMENT DÉTERMINE LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES ET RÈGLEMENTE TOUTES LES CONSTRUCTIONS.

## Un PLUi, c'est quoi ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un outil de planification et d'urbanisme réglementaire qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols à l'échelle territoriale. Il permet de définir une vision partagée du territoire sur les 15 prochaines années tout en déterminant des règles de construction. Tous les aspects de la vie en ville sont passés au crible : urbanisme, habitat, mobilités, équipements, économie ou encore écologie.

Afin de dessiner le territoire de demain, le PLUi de Paris Terres d'Envol poursuit 4 grands objectifs :

- Un territoire attractif, productif et inclusif
- Un territoire au cadre de vie et à l'identité préservée
- Un territoire accessible à tous et acteur de la mobilité durable
- Un territoire sobre et écologique

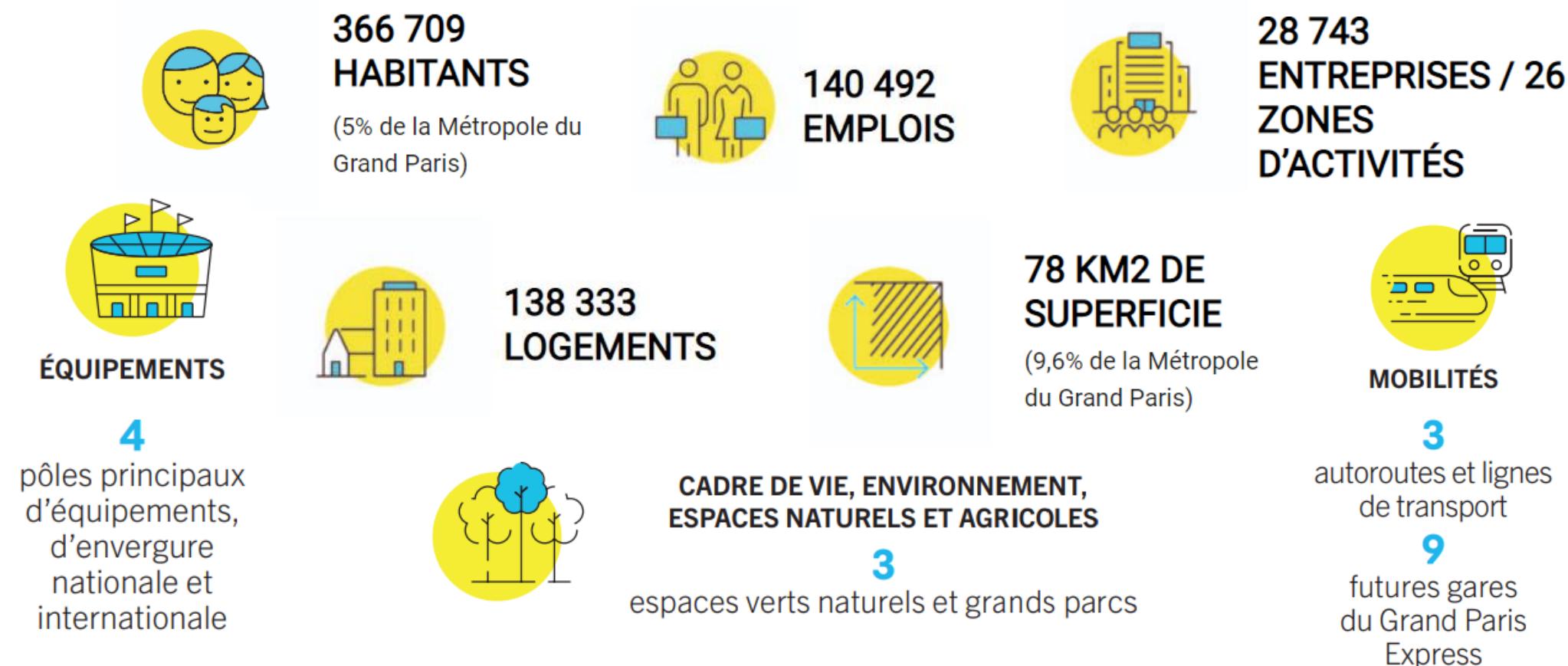
Le PLUi doit permettre de construire un développement cohérent et attractif du territoire tout en préservant les spécificités de chaque commune.

# PARIS TERRES D'ENVOL : NOUVEAU TERRITOIRE DU GRAND PARIS

Né en 2016, de la loi créant la Métropole du Grand Paris, Paris Terres d'Envol regroupe, au nord-est de la capitale, huit villes de Seine-Saint-Denis : **Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte.**

Le territoire assume **l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal**, prescrit par [délibération du 7 décembre 2020](#) du Conseil de Territoire ainsi que la compétence **aménagement de l'espace métropolitain** qu'il partage avec la Métropole du Grand Paris.

## Chiffres clés du territoire



# CALENDRIER DU PLUi

## Où en sommes-nous ?

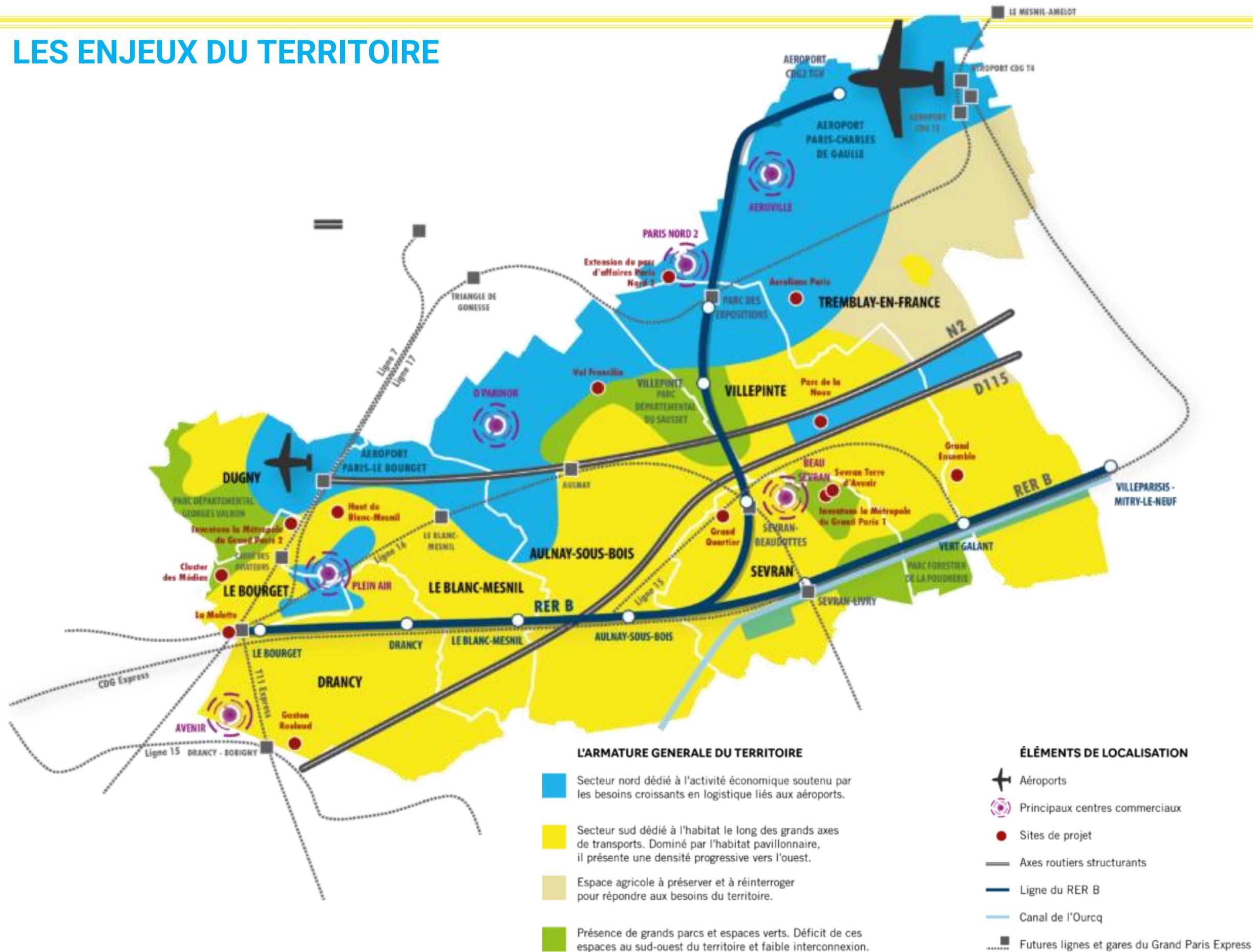
Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été débattu en Conseil de territoire le 13 février 2023. La construction du PLUi est désormais dans sa phase réglementaire (règlement, zonage, OAP). Au cours de cette phase réglementaire, sont élaborés le zonage (règlement graphique), le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).



## La phase réglementaire, c'est quoi ?

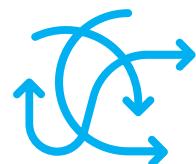
L'élaboration du règlement repose sur la rédaction des documents de référence pour l'application du PLUi. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Le zonage permet de délimiter les différentes zones et leurs usages : zones urbaines (U), zones à urbaniser (AU), zones agricoles (A), zones naturelles et forestières (N). Le règlement écrit comporte les règles spécifiques à chaque zone (destinations des constructions, implantations, hauteurs, stationnement, architecture, etc.). Les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite valoriser, réhabiliter ou aménager certains quartiers ou secteurs à enjeux.

# LES ENJEUX DU TERRITOIRE



# DEROULE ET MODE D'EMPLOI

**Présentation du déroulé et circuit de la balade**



**8 villes du territoire visitées**



**Pour chaque site, des questions seront posées à l'oral permettant de débattre autour des intentions du PLUi.**



**Pendant toute la balade, un moment de partage entre tous les participants**



## **Au début de la balade :**

- Mot d'accueil
- Rappel de la démarche

## **En arrivant sur chaque ville :**

- Présentation de la ville et principales caractéristiques
- Présentation des caractéristiques des lieux abordés durant la visite
- Explication des objectifs du PADD liés et à décliner dans le règlement

Nous prenons en note toutes les conversations. Vous pouvez également noter toutes les remarques que vous souhaitez partager et exprimer à la fin du carnet de balade dans l'espace dédié. **Si vous le remplissez, n'oubliez pas de donner cette partie détachable à un des animateurs à la fin de la balade.**

Vos retours viendront alimenter les travaux menés par Paris Terres d'Envol sur le règlement du PLUi.

# ITINERAIRE DE LA BALADE URBAINE

Objectifs : dégager des pistes de réflexions sur le volet réglementaire et recueillir les contributions des participants

## Parcours balade en bus

- 18 points d'intérêt
- 31km (1h30min de trajet)



# LES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA BALADE



## LES FORMES URBAINES :

- Mixité fonctionnelle
- Centralité
- Préservation du tissu pavillonnaire
- Valorisation et protection du patrimoine historique



## NATURE EN VILLE :

- Préservation des terres agricoles
- Les zones économiques au regard du réchauffement climatique
- Equipement et biodiversité : agriculture urbaine et culture environnementale



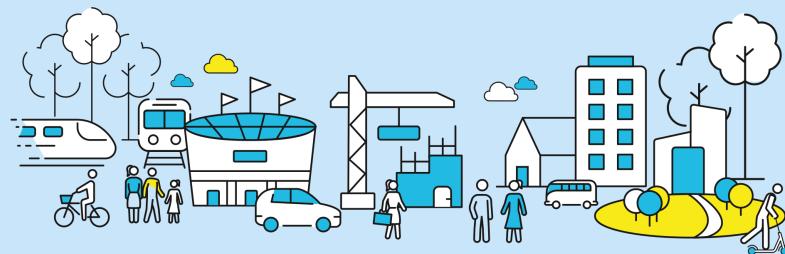
## MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT URBAIN :

- Développement des nouveaux pôles gare : quelles conséquences pour les quartiers ?
- Intermodalités

# DUGNY

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

- **Nombre d'habitants** : 10 505 (2015)
- **Densité de population** : 7 759 hab/m<sup>2</sup>
- **Espaces verts et de loisir remarquable** : parc de l'Aire des vents et une partie du parc Georges Valbon se trouve sur la commune
- **Nombre de commerces** : 268 commerces (INSEE)
- **Gare** : Dugny – La Courneuve



# Point n°1 : Cité-Jardin du Moulin

## Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

**La cité du Moulin**, située en bordure du parc Georges Valbon, a été réalisée après la guerre et compte 390 logements. La cité ne possède pas de jardins privatifs mais **s'organise autour d'un grand espace vert central et collectif**. Le lotissement est composé d'habitations et de voiries intégrées aux espaces verts. La ville de Dugny compte une deuxième cité-jardin : la cité-jardin de l'Eguiller.

## Les thématiques abordées



### Nature en ville

- Offre en espace verts
- Trames vertes dans le tissu urbain



### Formes urbaines

- Valorisation du patrimoine historique

## Les orientations du PADD

### Préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire

- Protéger et valoriser le patrimoine historique et les ensembles architecturaux de qualité et témoins de différentes époques

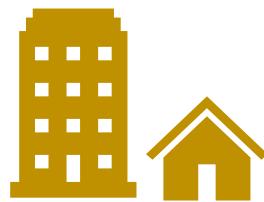


## Point n°2 : Village des Médias

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

**Projet d'aménagement** suivi par la Solideo pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le site a vocation à accueillir 25 000 journalistes du monde entier. **Le Village des Médias sera ensuite transformé en nouveau quartier de ville.** Ce développement urbain unique à l'échelle de la Ville est réalisé dans une démarche de développement durable.

### La thématique abordée



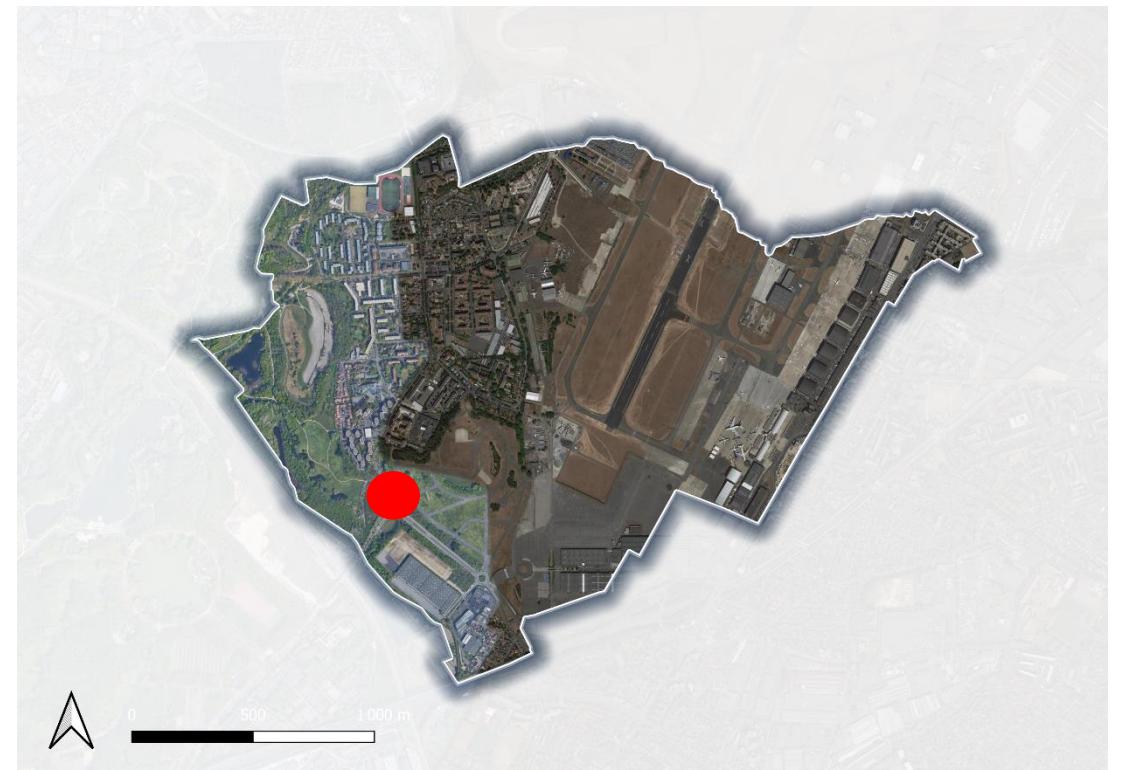
**Formes urbaines**

- *La Ville de demain (volume, forme, gabarits...)*

### Les orientations du PADD

**Répondre aux besoins en logements en favorisant la mixité sociale**

- Opérer par opérations de logements de qualité et proportionnées à l'environnement dans lequel elles s'insèrent : la densité sur le territoire doit être pensée avec les aménagements nécessaires (équipements, services, mobilités, espaces publics) et doit être maîtrisée avec son environnement



Source : Solideo dossier de concertation

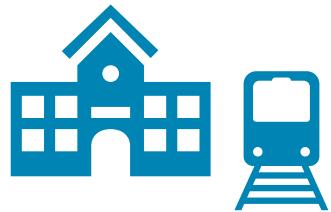


## Point n°3 : Les nouvelles gares

### Les caractéristiques principales : qualités et composantes

La Ville du Bourget accueillera **deux nouvelles gares** : la gare du Bourget Aéroport – desservant l'aéroport, le parc des Expositions et le musée de l'Air – et un pôle multimodal situé à proximité du quartier Bienvenue. Ce dernier fait l'objet d'un projet urbain de développement et de requalification, permettant de transformer et désenclaver le secteur actuel.

### La thématique abordée



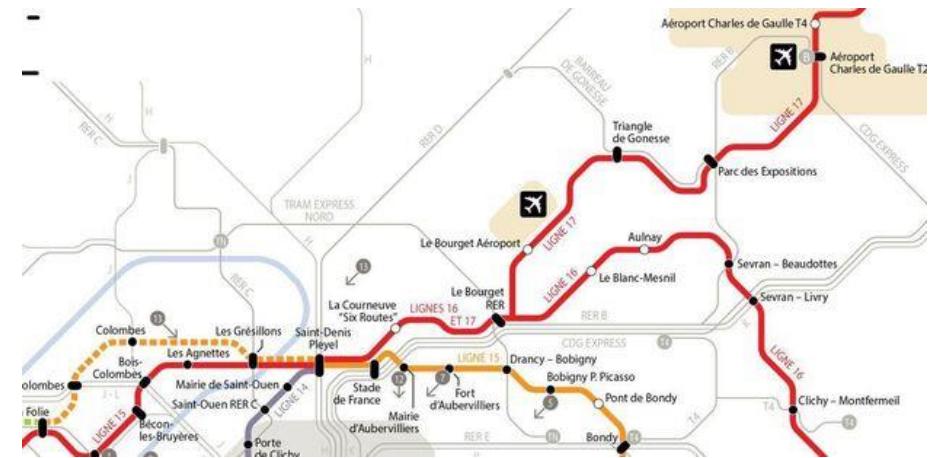
### Mobilités et développement urbain

- Développement des nouveaux pôles gare : quelles conséquences pour les quartiers ?
- Intermodalités

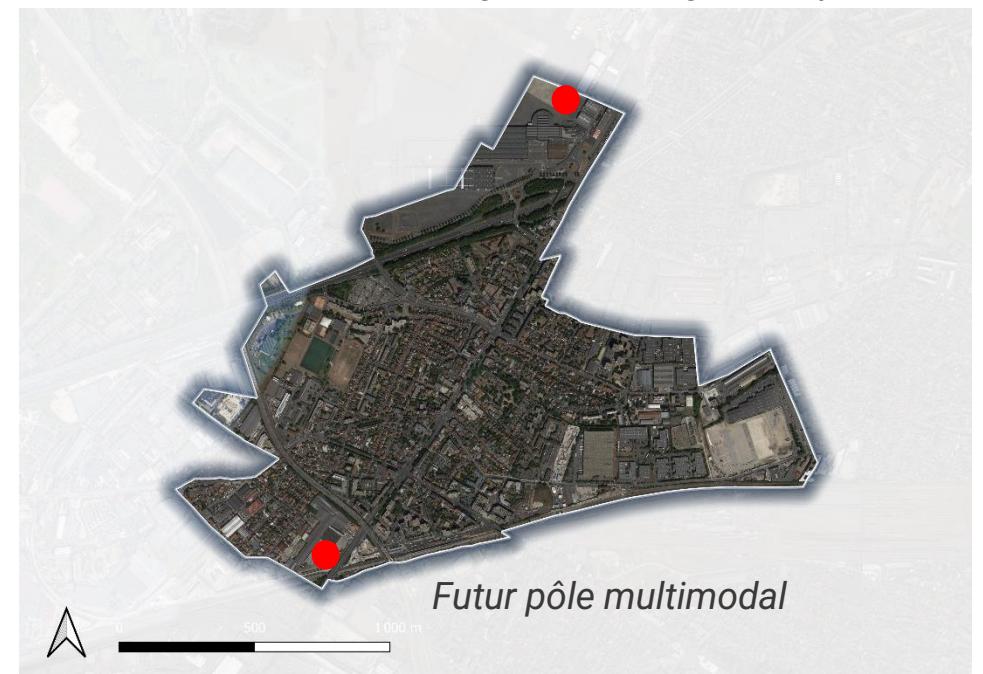
### Les orientations du PADD

#### Conforter, développer les polarités et améliorer leur accessibilité

- Accompagner la création de nouvelles polarités, notamment autour des futures gares du Grand Paris Express par l'implantation de nouveaux commerces et activités tertiaires



Future gare du Bourget Aéroport



Futur pôle multimodal

## Point n°4 : Projet Abbé Niort

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Lauréat dans le cadre d'un concours « Inventons la métropole du Grand Paris 2 », le site Abbé Niort de la ville du Bourget est situé en entrée de ville face à l'aéroport et aux futures installations du Village des Médias des JOP 2024. Le projet mêle **espaces de bureaux, de commerces et de services**, et répond aux nécessités de performance énergétique. Cette opération d'aménagement fait suite à la volonté de la Ville du Bourget, accompagnée de la SPL Le Bourget Grand Paris, de lancer des réflexions sur un site particulièrement délaissé, au nord du territoire communal et à proximité de l'Autoroute A1 et de l'Aéroport du Bourget.

### Les orientations du PADD

#### Diversifier et conforter les activités économiques sur le territoire afin de compléter l'offre existante

- Favoriser le parcours résidentiel des entreprises et développer des structures permettant d'accueillir tous types d'entreprises
- Développer et valoriser les commerces et services dans le respect du tissu urbain résidentiel existant et au sein de nouvelles opérations notamment le long d'axes structurants





## Point n°5 : La ferme du cœur

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

La ferme du cœur est un **lieu de rassemblement, d'apprentissage à la culture de fruits et légumes**, pour permettre à tout un chacun, dans un environnement urbain, d'avoir accès à des aliments de qualité et produits localement.

La ferme du cœur est **aménagée sur un ancien parking abandonné** de plus de 600 mètres carrés végétalisés. Cette ferme a vocation à devenir un lieu de rencontre et de mixité sociale, accueillant des manifestations culturelles.

L'association Terres Urbaines développe ce projet en partenariat avec la Ville de Drancy.



© La ferme du cœur



© La ferme du cœur

### Les thématiques abordées



#### Nature en ville

- *Équipement et biodiversité : agriculture urbaine et culture environnementale*

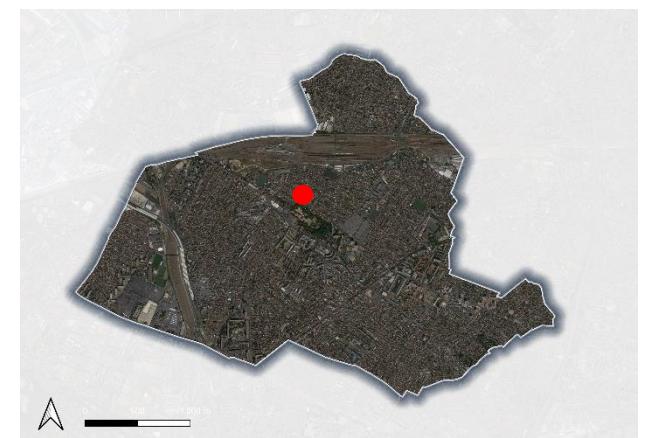
### Les orientations du PADD

#### Accroître la résilience au changement climatique

- Développer les circuits-courts en s'appuyant sur le développement d'une agriculture urbaine dans la filière alimentaire
- Prévoir des espaces d'appropriation de la nature et de production alimentaire bio par circuits-courts

#### Inciter davantage à une vite active en plein air

- Favoriser l'accessibilité des usagers des équipements scolaires aux espaces verts (supports pédagogiques et de découverte de la biodiversité)
- Développer des aménagements et un urbanisme favorable à la santé



## Point n°6 : Cœur commercial de Drancy

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

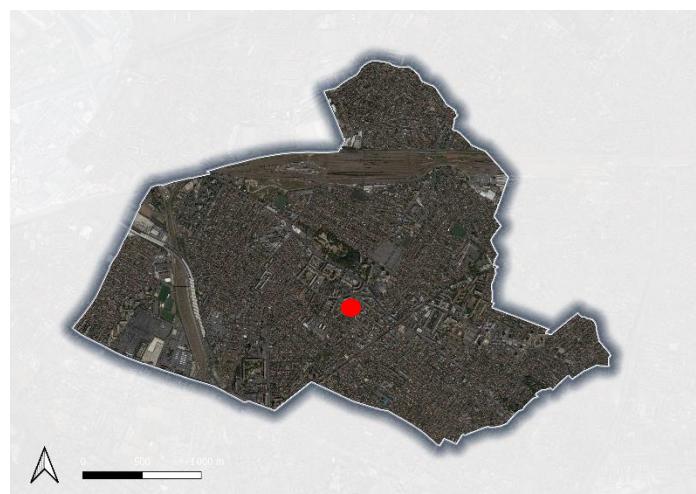
La ville de Drancy possède un riche tissu économique avec plus de 3 000 entreprises et commerces. Elle compte aussi une partie de la zone industrielle la Molette qui s'étend sur 86 hectares. **L'avenue Henri Barbusse et le marché des 4 routes constituent le cœur commercial de la ville.**

### Les thématiques abordées



**Formes urbaines**

- *Centralité*
- *Préservation du pavillonnaire*



### Les orientations du PADD

#### Assurer un service commercial diversifié aux habitants

- Conforter les polarités commerciales existantes
- Maintenir la diversité commerciale

#### Diversifier et conforter les activités économiques sur le territoire afin de compléter l'offre existante

- Développer et valoriser les commerces et services dans le respect du tissu urbain résidentiel existant et au sein de nouvelles opérations notamment le long d'axes structurants



## Point n°7 : Avenue Jean-Jaurès

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

La façade urbaine de l'avenue Jean Jaurès accueille un tissu urbain mixte qui a tendance à **se densifier** en évoluant vers des **immeubles collectifs** avec parfois un rez-de-chaussée occupé par des activités économiques (commerces, services ou équipements).

Cette évolution pose questions sur les transitions entre les différentes formes urbaines (pavillons, collectifs) et de la cohérence architecturale des quartiers.

### Les thématiques abordées



**Formes urbaines**

- *Gestion des transitions*
- *Préservation du tissu pavillonnaire*

### Les orientations du PADD

#### Préserver les caractéristiques de chaque quartier

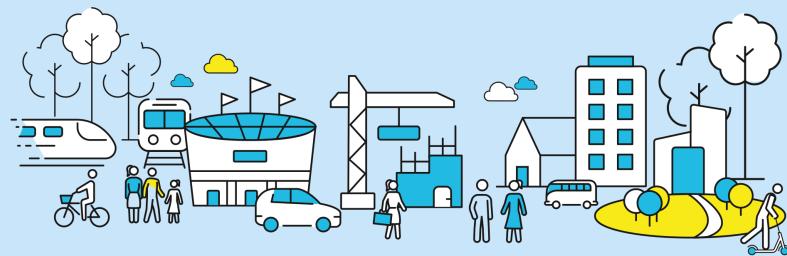
- Veiller à réaliser des transitions urbaines douces et de qualité notamment entre les logements collectifs et pavillonnaires
- Préserver la qualité du cadre de vie et les caractéristiques urbaines des quartiers pavillonnaires



# LE BLANC-MESNIL

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

- **Nombre d'habitants** : 57 300 hab. (2018)
- **Densité de population** : 7 099 hab/m<sup>2</sup>
- **Espaces verts et de loisir remarquable** : parc urbain Anne de Kiev de 24 hectares, parc Jacques Duclos
- **Nombre de commerces** : 460 commerces
- **Gares** : Le Blanc-Mesnil (ligne B du RER B) et future gare accueillant la ligne 16 du Grand Paris Express



## Point n°8 : Square Stalingrad

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Situé au sud de Blanc-Mesnil et proche de la gare RER, le square Stalingrad constitue un espace vert autour duquel s'organise un quartier pavillonnaire végétalisé (arbres d'alignement).

### Les thématiques abordées



**Nature en ville**



**Formes urbaines**

Point d'intérêt n°1 :

- *Rôle du tissu pavillonnaire dans la préservation des trames vertes*

### Les orientations du PADD

#### Préserver, développer et valoriser la trame verte

- Préserver et renforcer les trames écologiques dans les espaces urbains

#### Préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire

- Préserver et mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel et paysager tels que les grands parcs et les points de vue remarquables, le canal de l'Ourcq, les cœurs d'îlots verts et les jardins pavillonnaires, les alignements d'arbres remarquables, les petits passages et les sentes



## Point n°9 : Cœur de ville du Blanc-Mesnil

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Paris Terres d'Envol, avec la ville du Blanc-Mesnil mène à bien la poursuite de redynamisation du centre de la ville. L'objectif vise à recréer la présence d'un tissu commercial diversifié, en offrant les conditions permettant d'attirer des enseignes de qualité et des services de proximité.

**3 objectifs pour ce secteur : renforcer l'attractivité commerciale / poursuivre la redynamisation de la composante résidentielle / engager la requalification des espaces publics**

### Les thématiques abordées



**Formes urbaines**

- *Préservation du patrimoine des centres historiques*
- *Formes urbaines et mixité fonctionnelle dans ce type de tissu urbain*

### Les orientations du PADD

**Assurer un service commercial diversifié aux habitants**

- Conforter les polarités commerciales existantes
- Maintenir la diversité commerciale

**Conforter, développer les polarités et améliorer leur accessibilité**

- Préserver et redynamiser les centralités existantes (centres anciens, centre-ville...)

**Ajuster l'offre et le rythme de construction des nouveaux logements au territoire de demain**



© Source : Ville de Blanc-Mesnil



## Point n°10 : Val Francilia

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

**Le projet urbain Val Francilia est situé au nord d'Aulnay-sous-Bois sur l'ancien site industriel PSA.** Ce projet urbain comprend une mixité fonctionnelle et s'articule autour d'un parc paysager qui relie les parcs du Sausset et Ballanger. Il comprendra un grand nombre d'espaces, diversifiés et complémentaires : 2000 à 3000 logements, trois centres commerciaux, un gymnase, deux groupes scolaires et un collège.

Le périmètre fait l'objet de deux Orientations d'Aménagement et de Programmation au PLU actuel d'Aulnay-sous-Bois, visant :

- d'une part, à **la création d'un nouveau quartier** sur l'ancien site PSA ;
- d'autre part, à la **requalification et à la restructuration de la zone d'activités économiques** de la Garenne, des Mardelles et de la Fosse à la Barbière dans la perspective de l'arrivée de la nouvelle gare du Grand Paris Express, dont les abords sont également intégrés au périmètre.

### Les thématiques abordées



- *Mixité fonctionnelle*



# Point n°11 : Cœur de ville Aulnay-Sous-Bois

## Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

L'objectif du projet est de créer un centre-ville attractif et convivial, offrant un environnement dynamique et sécurisé. Cela passe par la végétalisation des espaces publics, la transformation de la place Jean-Claude Abrioux en zone piétonne, le renforcement de l'activité commerciale de proximité et la préservation de la zone pavillonnaire.

## Les OAP existantes sur le site

- **Redéfinir les entrées de villes en proposant deux façades urbaines de qualité**, restructurées et attractives. Cela permettra d'identifier clairement les points d'accès à cet axe en améliorant leur visibilité, depuis l'A3.
- **Renforcer les zones de commerces** notamment aux abords de la gare et le long du boulevard de Strasbourg.
- **Requalifier certains îlots urbains** en faisant muter des sites stratégiques.
- **Intégrer de la mixité fonctionnelle au sein du bâti** afin de faire du secteur gare un espace attractif, notamment avec l'implantation de bureaux et en proposant une offre de logements diversifiée et de qualité.

## La thématique abordée



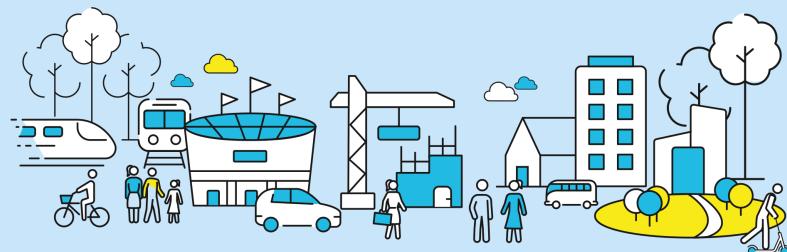
- *Préservation du patrimoine des centres historiques*
- *Formes urbaines et mixité fonctionnelle dans ce type de tissu urbain*



# SEVRAN

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

- **Nombre d'habitants** : 51 778 hab. (2015)
- **Densité de population** : 7036 hab/m<sup>2</sup>
- **Espaces verts et de loisir remarquable** : partie du parc de la Poudrerie et le parc paysager de la friche Kodak
- **Nombre de commerces** : 263 commerces
- **Gares** : Sevrans-Beaudottes et Sevrans-Livry et nouvelle gare qui accueillera la ligne 16 du Grand Paris Express



## Point n°12 : Le parc Kodak

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Depuis 2013, la friche Kodak est ouverte au public. Sa situation dans une zone pavillonnaire, en bordure du canal de l'Ourcq et à proximité d'établissements scolaires en fait un espace de loisirs. Cette localisation péri-urbaine est un atout pour la biodiversité puisque le canal de l'Ourcq et les trames des lignes RER constituent des corridors écologiques rejoignant le Parc forestier de la Poudrerie, important réservoir de biodiversité.

### Les thématiques abordées



Nature en ville



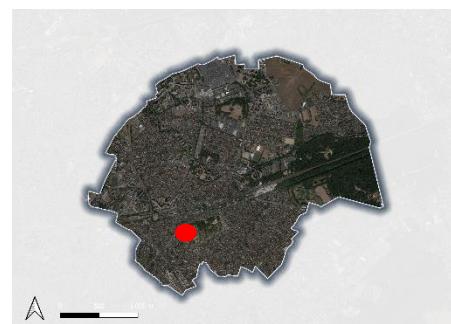
Formes urbaines

- Requalification des friches

### Les orientations du PADD

**Préserver, valoriser et accroître l'offre en espaces verts notamment en ville pour répondre aux besoins croissants des habitants et à la carence du territoire :**

- Mettre en réseau les grands parcs du territoire et faciliter leurs accès et usages pour les habitants.
- Renaturer les friches urbaines



### Zoom sur l'outil « Nature 2050 » de la Caisse des Dépôts

En 2017, les élus s'engagent à ce que la friche devienne un réservoir de biodiversité en partenariat avec CDC Biodiversité. La ville de Sevran décide de s'engager dans le programme « Nature 2050 ». L'enjeu du programme est de renforcer l'adaptation des territoires naturels, urbains, agricoles au changement climatique. L'objectif poursuivi est de créer une zone naturelle agréable au public et pérenne.

## Point n°13 : Sevrans Mandela – Pôle Gare

Secteur depuis longtemps identifié comme à enjeux, le quartier « politique de la ville » est situé dans le périmètre d'OAP au PLU actuel et le sera encore au PLUi. Les orientations sont les suivantes : la création d'un espace vert rayonnant à l'échelle de la Ville / développer de nouvelles liaisons / proposer de nouveaux usages / créer un quartier vert.

Pour cela, l'EPT Paris Terres d'Envol, la Ville de Sevrans et Grand Paris Aménagement initient le projet urbain de la ZAC Sevrans Mandela Gare d'une superficie 7 hectares.

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

L'arrivée de la gare du Grand Paris Express ligne 16 Sevrans Beaudottes constitue une réelle opportunité de développer un **quartier attractif, avec des espaces publics de qualité, la création de nouveaux logements, commerces et services et d'un pôle multimodal d'interconnexion entre les lignes de métro, RER et bus**. Le quartier de gare de Sevrans Beaudottes représentera à terme une centralité urbaine, commerciale et de transports.

### La thématique abordée



**Mobilités et développement urbain**

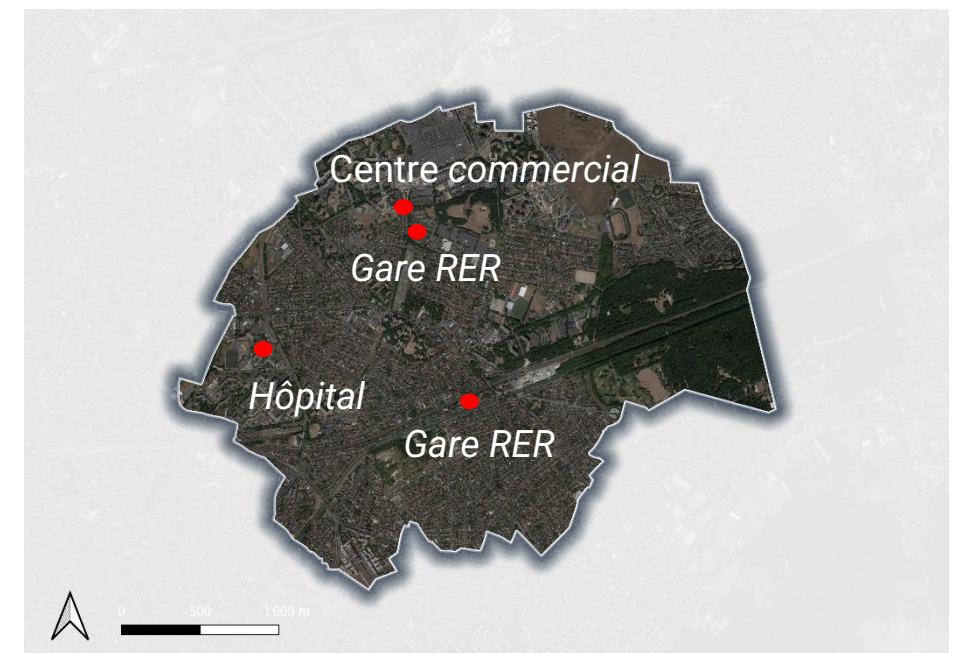
### Les orientations du PADD

**Repenser les mobilités et le partage de l'espace public**

- Garantir l'accessibilité en transports collectifs aux centres-villes, aux quartiers, aux emplois et aux projets urbains
- Favoriser le développement de l'intermodalité entre les modes de transport existants et sur les futures gares GPE



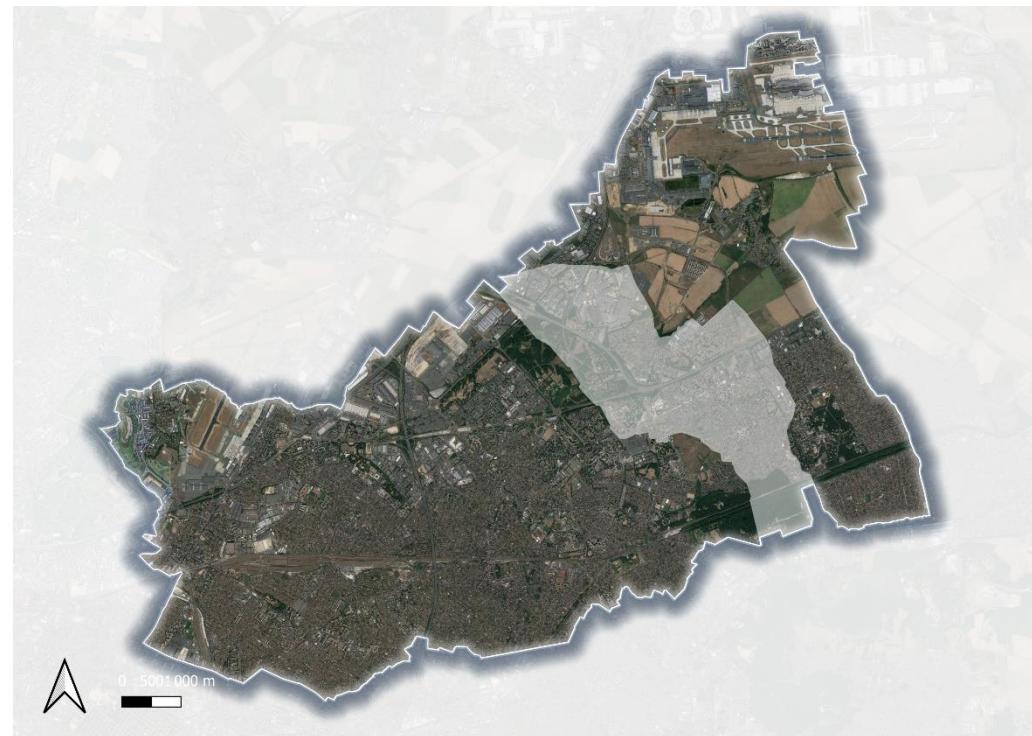
© Source : Grand Paris Aménagement



# VILLEPINTE

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

- **Nombre d'habitants** : 38 204 hab. (2020)
- **Densité de population** : 3 595 hab/m<sup>2</sup>
- **Espaces verts et de loisir remarquable** : Le bois de la Tussion et parc de la Poudrerie  
Nombre de commerces : 270 commerces
- **Gares** : Villepinte (gare RER B)



## Point n°14 : Ligne de bus 15 (TCSP)

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Le projet prévoit la réalisation de voies dédiées aux bus entre la gare RER d'Aulnay-sous-Bois, les gares de Sevrans-Beaudottes et du Vert Galant (RER B) à Villepinte.

**Objectif : fluidifier la circulation des bus et ainsi augmenter leur rapidité et leur régularité.** Le projet s'accompagnera de la création de voies cyclables sur une large partie du parcours et de la mise en œuvre d'aménagements paysagers au profit de l'ensemble des piétons, cyclistes usagers des transports en commun.

### La thématique abordée



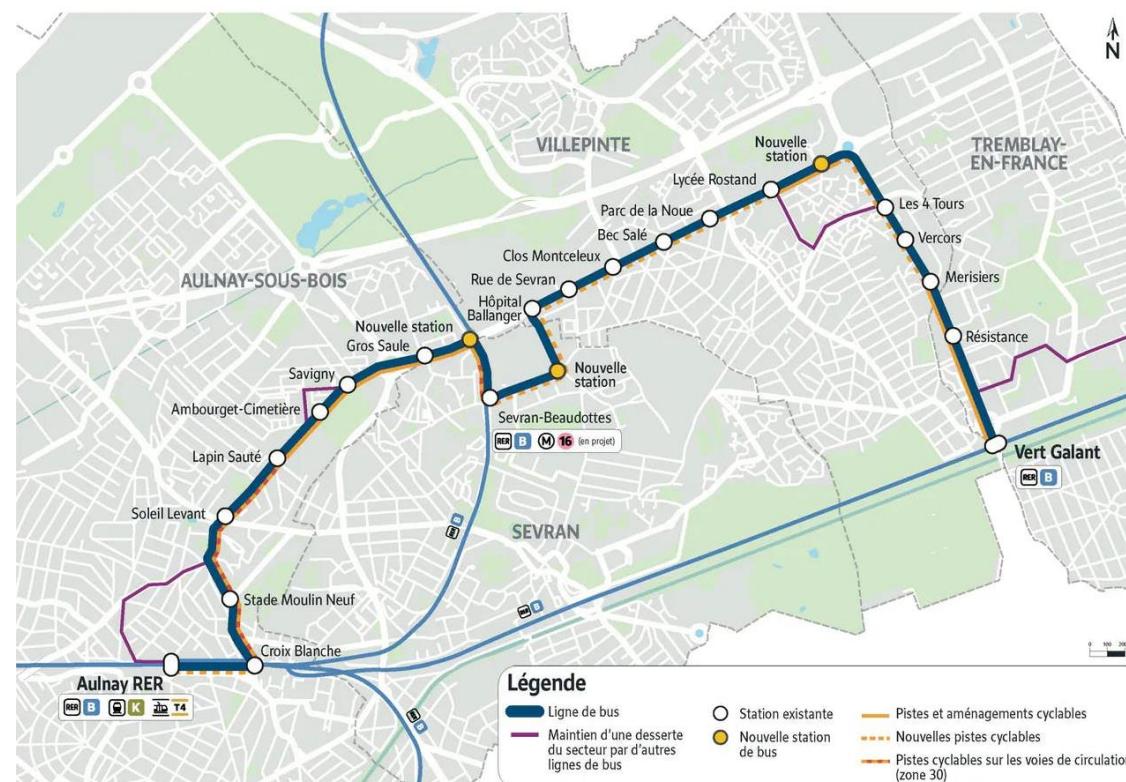
#### Mobilités et développement urbain

- *Intermodalités*

### Les orientations du PADD

#### Repenser les mobilités et le partage de l'espace public

- Garantir l'accessibilité en transports collectifs aux centres-villes, aux quartiers, aux emplois et aux projets urbains
- Favoriser le développement de l'intermodalité entre les modes de transport existants et sur les futures gares GPE



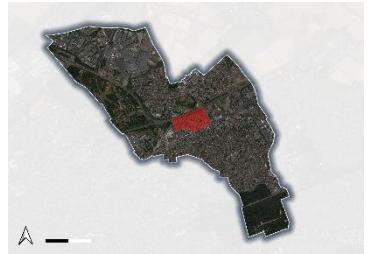
© Source : Ile-de-France Mobilités

#### Poursuivre l'étude de nouveaux projets de transports collectifs nécessaires au développement du territoire

- Réaliser des liaisons structurantes de bus efficaces depuis les gares vers les secteurs d'habitat et d'emploi

## Point 15 : « Parc de la Noue »

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes



Le quartier reconnu à enjeux, fait l'objet de deux opérations simultanées (NPNRU et ORCOD-IN) permettant de requalifier le quartier du parc de la Noue, avec le double objectif d'améliorer à terme les conditions de vie des habitants et de désenclaver le quartier. Plusieurs leviers sont activés simultanément : l'accompagnement des copropriétaires et la lutte contre l'habitat indigne, la réhabilitation des bâtiments et des logements, la valorisation des espaces extérieurs, des commerces et des équipements.

**Les objectifs principaux** sont le désenclavement et un nouvel aménagement urbain en tenant compte des enjeux en matière de mixité fonctionnelle, de mise en valeur des équipements, de renouvellement de l'offre de commerces, de maintien de l'offre de santé, de mise en valeur paysagère.

### Les thématiques abordées



**Formes urbaines**

- *Formes urbaines dans les opérations de renouvellement urbain*

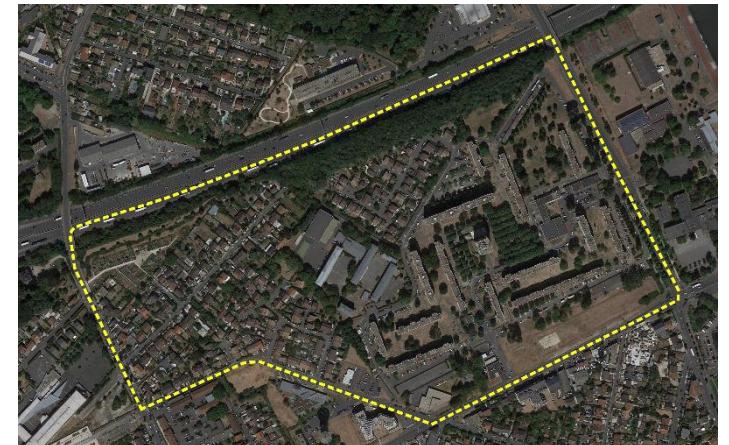
### Les orientations du PADD

#### Répondre aux besoins en logements en favorisant la mixité sociale et générationnelle

- Poursuivre et renforcer les procédures existantes et innovantes sur les copropriétés fragiles et l'habitat privé dégradé.
- Lutter contre l'habitat indécemment notamment par la rénovation de logements ou de grands ensembles et l'intensification de la lutte contre les « marchands de sommeil ».
- Recomposer le tissu urbain des quartiers faisant l'objet d'un périmètre NPNRU

#### Assurer l'accès à une offre de services et d'équipements diversifiée

- Requalifier et/ou réorganiser l'offre en équipements et repenser le fonctionnement des équipements vieillissants





## Point 16 : Aérolians Paris (parc d'affaires)

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

**Aérolians Paris, ZAC d'initiative de Grand Paris Aménagement** est un parc d'affaires qui dispose de 198 hectares de terrain et de 150 000m<sup>2</sup> de bureaux programmés, 35 hectares d'espaces verts, et prévoit à terme la création de 15 000 à 20 000 emplois.

Ce secteur est tourné vers le futur et l'innovation. Il accueille et accueillera des entreprises de logistique à haute valeur ajoutée et de l'import-export, ainsi que des entreprises évoluant dans des secteurs identifiés comme porteurs : l'aéroportuaire, les hautes technologies, les services aux personnes et aux entreprises.



### Les thématiques abordées



#### Nature en ville

- Les zones économiques au regard du réchauffement climatique

### Les orientations du PADD

#### Poursuivre le développement du corridor économique

- Être un territoire d'innovation économique s'inscrivant dans le processus national de réindustrialisation et encourager l'accueil des filières de demain en lien avec un mode de vie décarboné

#### Diversifier et conforter les activités économiques sur le territoire afin de compléter l'offre existante

- Favoriser le parcours résidentiel des entreprises et développer des structures permettant d'accueillir tous types d'entreprises



## Point 17 : Les terres agricoles de Tremblay-en-France

### Les caractéristiques principales du site : qualités et composantes

Tremblay-en-France, **présente une configuration originale** avec un sud urbanisé, un centre villageois entouré de terres agricoles et le nord occupé par les installations aéroportuaires et des zones d'activités économiques (Paris-Nord 2).

Tremblay-en-France, possède 500 hectares agricoles, soit près du quart de la totalité du territoire de la commune.

### Les thématiques abordées



#### Nature en ville

- *Préservation des terres agricoles*

### Les orientations du PADD

#### Conserver et développer la vocation agricole

- Préserver les terres agricoles non concernés par un projet urbain notamment dans le vallon du Sausset et de la plaine de France
- Faire évoluer l'activité agricole vers des pratiques plus vertueuses et en faire davantage profiter le territoire



### Focus sur l'extension de la maison d'arrêt sur les terres agricoles

La maison d'arrêt de Villepinte, doit être prolongée par une nouvelle maison d'arrêt à Tremblay-en-France en 2025. Le projet s'implantera sur une surface totale de **19,4 hectares**, dont 4,4 sur la commune de Villepinte et 15 sur celle de Tremblay-en-France. Les trois-quarts du site sont constitués exclusivement de **parcelles agricoles**.

# Vos remarques !

Dugny

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Bourget

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Vos remarques !

Drancy

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Blanc-Mesnil

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Vos remarques !

Aulnay-sous-Bois

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sevran

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Vos remarques !

Villepinte

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tremblay-en-France

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

